

Image not found or type unknown



Dépassement du délai de succession

Par **andrefabien**, le **22/02/2019** à **15:30**

Bonjour,
Concernant le règlement des droits de succession dans un délai de 6 mois, j'avais des questions.
Que se passe t'il dans le cas où le notaire dépasse ce délai ?
Si un des héritiers ne peut régler les droits de succession dans le délai des 6 mois, la succession est-elle bloquée ?
Merci par avance de votre réponse.
Bien cordialement

Par **morobar**, le **22/02/2019** à **19:04**

Bonjour,
0.40% par mois de retard et 10% en sus au delà de 6 mois de retard.
Les emprunts sont faits pour ceux qui ont des besoins.